

DECRET N° 2019/202 DU 23 AVR 2019  
 portant approbation des statuts du Parc National  
 de Matériel de Génie Civil.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Vu la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant le règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2019/201 du 23 AVR 2019...portant réorganisation du Parc National de Matériel de Génie Civil,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Sont approuvés, tels que joints en annexe du présent décret, les statuts du Parc National de Matériel de Génie Civil, en abrégé « MATGENIE ».

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 23 AVR 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

